

## PLAN DE COURS

# GGR-7052 : Atténuation des changements climatiques : perspectives économiques et politiques

NRC 15441 | Hiver 2022

Mode d'enseignement : À distance
----------------------------------

Temps consacré : 0-0-9	Crédit(s) : 3
------------------------	---------------

Ce cours dresse d'abord un portrait détaillé des grands émetteurs de gaz à effet de serre dans le monde, par secteur d'activité et par pays. Il permet d'évaluer et de comprendre les coûts liés aux changements climatiques. Les mesures d'atténuation associées à différents secteurs d'activités (production énergétique, transport, construction, industrie, foresterie, agriculture et gestion des déchets) sont étudiés d'une façon approfondie et critique. Finalement, le cadre politique international visant l'atténuation des changements climatiques est exposé et les bases d'une réflexion sur l'avenir du protocole de Kyoto sont mises en place.

Ce cours est offert à distance en mode asynchrone. Les examens sous surveillance des cours à distance asynchrones nécessitent un déplacement sur le campus ou dans l'un des centres d'examen hors campus. Ils ont lieu en soirée ou la fin de semaine. Plus de détails seront fournis ultérieurement.

## Plage horaire

Sur Internet
--------------

-	00h00 à 00h00	Du 10 janv. 2022 au 22 avr. 2022
---	---------------	----------------------------------

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

## Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=138895>

## Coordonnées et disponibilités

Pricette Dovonou-Vinagbe


*Chargée de cours*

Pavillon Abitibi-Price, local 3117 (sur rendez-vous)

[sena-pricette-karene.dovonou-vinagbe.1@ulaval.ca](mailto:sena-pricette-karene.dovonou-vinagbe.1@ulaval.ca)

## Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 414331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 414331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

# Sommaire

---

Description du cours .....	4
Introduction .....	4
Objectifs généraux .....	4
Approche pédagogique .....	4
Modalités d'encadrement .....	4
Charge de travail et calendrier .....	5
Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental .....	6
Plagiat et citation .....	6
Contenu et activités .....	7
Évaluation et résultats .....	7
Liste des évaluations .....	7
Informations détaillées sur les évaluations sommatives .....	7
LECTURE APPROFONDIE D'ARTICLE SCIENTIFIQUE .....	7
SUIVI DE L'ACTUALITÉ .....	8
EXAMEN 1 .....	9
RAPPORTS POUR DÉCIDEURS .....	9
EXAMEN 2 .....	11
Barème de conversion .....	11
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat .....	11
Correction linguistique, retard et présentation des travaux .....	12
Évaluation de l'enseignement .....	12
Absence aux examens .....	12
Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle .....	13
FAQ .....	13
Gestion des délais .....	13
Matériel didactique .....	13
Matériel obligatoire .....	13
Site web de cours .....	13
Médiagraphie et annexes .....	13
Bibliographie .....	13

# Description du cours

---

## Introduction

Après une analyse des tendances des émissions des gaz à effet de serre et l'estimation des coûts associés aux changements climatiques, le cours décrit pour plusieurs secteurs d'activités, tel que le transport, l'industrie, l'agriculture, la production énergétique, les principales tendances des émissions de gaz à effet de serre et leurs

impacts, ainsi que les outils politique et économique mis en oeuvre.

Ce cours de trois crédits fait partie des trois cours du microprogramme de 2<sup>ème</sup> cycle en changement climatique et il s'adresse à un vaste public désirant se spécialiser dans le domaine des changements climatiques.

Actuellement, ce cours est obligatoire pour le microprogramme de deuxième cycle en changements climatiques.

Cependant, ne nécessitant pas de formation préalable, il peut être à option dans plusieurs programmes de deuxième et troisième cycle.

Ce « Plan de cours » a pour objectif de vous préparer à suivre le cours. Il définit en quelque sorte un mode d'emploi, non seulement pour le matériel didactique du cours, mais aussi pour le cheminement que vous devez adopter et les différentes exigences auxquelles vous devez répondre.

## Objectifs généraux

Au terme de ce cours, l'étudiant pourra :

- dresser un portrait des principaux émetteurs de GES dans le monde par secteur d'activité et par pays ;
- décrire les coûts reliés aux changements climatiques (applications des mesures d'atténuation vs non-application..);
- se familiariser avec les diverses mesures d'atténuation associées à différents secteurs d'activités ;
- comprendre le cadre politique international visant l'atténuation des changements climatiques.

## Approche pédagogique

Ce cours est conçu selon une approche pédagogique propre à la formation à distance. Le matériel didactique et la formule utilisée vous permettent d'adopter une démarche d'apprentissage autonome et entièrement à distance. Vous pouvez ainsi gérer votre temps d'étude et prendre en charge votre formation.

Toutefois, cette prise en charge est soutenue par la personne responsable de l'encadrement, pendant toute la session. Sa tâche est de vous faciliter les conditions d'apprentissage et de vous aider dans votre démarche, de façon à ce que vous atteigniez les objectifs du cours.

Pour toutes questions relatives à la matière du cours et à son déroulement nous vous demandons d'utiliser les forums de discussion. Les forums du cours ont pour but de permettre aux étudiants inscrits à ce cours de communiquer, entre eux et avec le responsable, leurs opinions et questions sur différents sujets traités dans les notes de cours et les lectures. Donc, il s'agit de commentaires pertinents sur un sujet précis, d'interrogations clairement exprimées, d'opinions personnelles bien argumentées, d'interventions suite aux questions ou commentaires de collègues. Ainsi vous pourrez recevoir des réponses des autres participants ou du responsable qui agit comme médiateur ou répond en l'absence de réponse des autres participants. Si nécessaire, le responsable intervient, généralement, à l'intérieur de 48 heures lors des journées de semaine, mais en permettant avant tout aux autres participants de répondre ou d'argumenter. Afin d'éviter des délais supplémentaires, il est recommandé d'être explicite dans vos questions et commentaires.

Pour les questions d'ordre personnel, vous pouvez communiquer directement avec le responsable par le courrier électronique offert sur le site du cours qui vous retournera une réponse à l'intérieur de 48 heures lors des journées de semaine.

## Modalités d'encadrement

Le calendrier pédagogique proposé est adaptable selon vos disponibilités pendant les semaines de la session.

En effet, la formule d'enseignement à distance vous permet d'apprendre à votre rythme; toutefois, en adoptant un rythme d'apprentissage régulier dès le début de la session, vous pourrez bénéficier d'une rétroaction du

responsable durant tout votre cheminement. La personne inscrite reste bien sûr la seule gestionnaire de son temps, mais elle s'engage à effectuer et déposer ces travaux aux dates indiquées.

La rétroaction fournie par le responsable s'effectue en général par le forum de discussion et parfois par courrier électronique (questions plus personnelles). Pour les questions portant directement sur la matière, il répond au plus à deux semaines d'avance sur le calendrier pédagogique. Donc lors de la première semaine il peut répondre par rapport aux 3 premières semaines. Il est important de prendre conscience que la réponse aux questions posées par courrier électronique ou sur le forum ne sera pas instantanée. Le responsable répondra à son courrier électronique au moins deux à trois fois par semaine soit dans un délai de 48 heures les jours ouvrables. Afin d'éviter des délais supplémentaires, il est recommandé d'être explicite dans vos questions et commentaires.

Par ailleurs, vous pourrez utiliser les forums. Trois blocs de forum sont créés (Général/Le contenu des modules/Les évaluations) pour vous permettre de discuter de divers points avec les autres étudiants. Le responsable répond aux questions non traitées par les autres étudiants et rectifie, au besoin, les réponses ou interventions des autres participants dans les mêmes délais que pour le courrier électronique.

## Charge de travail et calendrier


Semaine	Période	Activités d'apprentissage	Évaluations
1	10 janvier au 16 janvier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lecture du plan de cours</li> <li>• Lecture des notes de cours du module 1</li> <li>• Autres lectures ou activités obligatoires s'il y a lieu</li> </ul>	Suivi de l'actualité *: vous avez jusqu'au 20 février pour compléter cette évaluation.
2	17 janvier au 23 janvier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lecture des notes de cours du module 2</li> <li>• Autres lectures ou activités obligatoires s'il y a lieu</li> </ul>	Suivi de l'actualité *: vous avez jusqu'au 20 février pour compléter cette évaluation.
3	24 janvier au 30 janvier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lecture des notes de cours du module 3</li> <li>• Autres lectures ou activités obligatoires s'il y a lieu</li> </ul>	<hr/> Lecture approfondie d'un article scientifique : vous devez déposer vos travaux le 30 janvier. <hr/> Suivi de l'actualité *: vous avez jusqu'au 20 février pour compléter cette évaluation.
4	31 janvier au 6 février	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lecture des notes de cours du module 4</li> <li>• Autres lectures ou activités obligatoires s'il y a lieu</li> </ul>	Suivi de l'actualité *: vous avez jusqu'au 20 février pour compléter cette évaluation.
5	7 février au 13 février	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lecture des notes de cours du module 5</li> <li>• Autres lectures ou activités obligatoires s'il y a lieu</li> </ul>	Suivi de l'actualité *: vous avez jusqu'au 20 février pour compléter cette évaluation. <hr/> Les étudiants ont jusqu'au 6 févr. 2022 23h59 pour former leurs équipes de travail. Passé cette date, je procéderai à la formation des équipes restantes. <hr/>
6	14 février au 20 février	Semaine d'examen	Examen 1 : Vous devez compléter cette évaluation entre le 14 février et le 20 février. <hr/> Suivi de l'actualité *: vous avez jusqu'au 28 février pour compléter cette évaluation. Dernière semaine pour cette évaluation !!! <hr/>
7	21 février au 27 février	Semaine de lecture	
8	28 février au 6 mars	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lecture des notes de cours du module 6</li> </ul>	

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autres lectures ou activités obligatoires s'il y a lieu</li> </ul>	
9	7 mars au 13 mars	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lecture des notes de cours du module 7</li> <li>• Autres lectures ou activités obligatoires s'il y a lieu</li> </ul>	
10	14 mars au 20 mars	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lecture des notes de cours du module 8</li> <li>• Autres lectures ou activités obligatoires s'il y a lieu</li> </ul>	
11	21 mars au 27 mars	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lecture des notes de cours du module 9</li> <li>• Autres lectures ou activités obligatoires s'il y a lieu</li> </ul>	
12	28 mars au 3 avril	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lecture des notes de cours du module 10</li> <li>• Autres lectures ou activités obligatoires s'il y a lieu</li> </ul>	<hr/> <p>Dernière semaine pour déposer les rapports pour décideurs (date limite le 3 avril à 23:59)</p> <hr/>
13	4 avril au 10 avril	Semaine d'examen	Examen 2 : Vous devez compléter l'examen entre 4 avril le 10 avril à 23:59
14	11 avril au 17 avril		
15	18 avril au 22 avril		

\*On demande une seule contribution par étudiant et une réponse à nouvelle d'un collègue pour le suivi de l'actualité. L'évaluation est indiquée toutes les semaines, car vous avez 6 semaines pour compléter l'activité

## Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou pour les évaluations puissent être organisées. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : <https://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/> 

## Plagiat et citation

Tous les travaux écrits (Lecture d'article, suivi de l'actualité, examens 1 et 2, suivi de l'actualité et rapport scientifique pour décideurs que vous devez produire dans le cadre du cours GGR-7052 doivent présenter des écrits entièrement originaux rédigés par vous. Ils ne doivent pas constituer une série de copier-coller de textes issus d'autres documents. Il vous est permis de faire de courtes citations (max. : 10% du nombre total de mots) pourvu que vous utilisiez les guillemets et que vous précisiez la référence ainsi que le numéro de la page d'où provient cette citation. La référence de cette citation doit aussi se retrouver d'une façon détaillée en bibliographie à la fin du document.

L'Université Laval étant abonnée à un service de détection de plagiat, il est possible que l'enseignant soumette vos travaux pour analyse. En cas de fraude ou de plagiat, des actions disciplinaires pourraient être conduites. Pour plus d'information à ce sujet, vous pouvez consulter le Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval (<https://www.ulaval.ca/sites/default/files/notre-universite/direction-gouv/Documents%20officiels/R%C3%A8glements/Reglement-disciplinaire.pdf>).

Citer vos sources selon les règles préconisées est d'une importance capitale. Pour plus d'information sur le référencement, vous pouvez consulter les sites Web suivants :

- Citer ses sources <https://www.bibl.ulaval.ca/chercher-autres-sujets/citer-ses-sources>

- Tutoriel : Citer ses sources et éviter le plagiat <http://www.bibl.ulaval.ca/diapason/plagiat/plagiat.htm>

## Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
<a href="#">Module 1 : Tendances des émissions des gaz à effet de serre et estimation des coûts associés aux changements climatiques</a>	
<a href="#">MODULE 2 : Mesure d'atténuation dans le secteur de la production énergétique</a>	
<a href="#">MODULE 3 : Mesures d'atténuation dans le secteur du transport</a>	
<a href="#">MODULE 4 : Mesures d'atténuation dans le secteur de la construction résidentielle et commerciale</a>	
<a href="#">MODULE 5 : Mesures d'atténuation dans le secteur industriel</a>	
<a href="#">MODULE 6 : Mesures d'atténuation dans le secteur de l'agriculture</a>	
<a href="#">MODULE 7 : Mesures d'atténuation dans le secteur forestier</a>	
<a href="#">MODULE 8 : Mesure d'atténuation dans le domaine de la gestion des déchets</a>	
<a href="#">MODULE 9 : Politiques, mesures et instruments visant à atténuer les changements climatiques (de la CCNUCC à Kyoto...)</a>	
<a href="#">Module 10 : Développement durable et atténuation des changements climatiques</a>	
<a href="#">Examen 1</a>	
<a href="#">Examen 2</a>	

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

## Évaluation et résultats

### Liste des évaluations

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
LECTURE APPROFONDIE D'ARTICLE SCIENTIFIQUE	Dû le 30 janv. 2022 à 23h59	Individuel	10 %
SUIVI DE L'ACTUALITÉ	Du 10 janv. 2022 à 08h00 au 20 févr. 2022 à 23h59	Individuel	10 %
EXAMEN 1	Du 14 févr. 2022 à 08h00 au 20 févr. 2022 à 23h59	Individuel	20 %
RAPPORTS POUR DÉCIDEURS	Dû le 3 avr. 2022 à 23h59	En équipe	40 %
EXAMEN 2	Du 4 avr. 2022 à 08h00 au 10 avr. 2022 à 23h59	Individuel	20 %

### Informations détaillées sur les évaluations sommatives

#### LECTURE APPROFONDIE D'ARTICLE SCIENTIFIQUE

Date de remise : 30 janv. 2022 à 23h59  
Mode de travail : Individuel  
Pondération : 10 %  
Critères de correction :

Critère	Notation
Résumé des idées	2
Justification	2
Défis liés à l'approche sur la consommation	3
Les conséquences de l'approche sur la consommation	3
Outils pour impliquer les ménages	3
Point de vue	5
Respect consignes	1
Qualité français	1

Remise de l'évaluation :  
Directives de l'évaluation :

### Boîte de dépôt

Dans le cadre de cette évaluation, il vous est demandé de faire une lecture approfondie d'un article scientifique (maximum 2 pages excluant la bibliographie). Vous pouvez utiliser toute autre source pour justifier vos réponses à condition de les identifier dans votre texte et de faire une bibliographie à la fin du document.

1. Présentez un résumé des idées des auteurs (2pts)
2. Comment l'auteur justifie-t-il le besoin d'une perspective de consommation? (2pts)
3. Expliquez les défis liés à l'adoption de l'approche basée sur la consommation et les modes de vie. (3pts)
4. Quelles seraient les conséquences de l'approche basée sur la consommation et les modes de vie sur les politiques domestiques et internationales selon les auteurs? (3pts)
5. Décrivez les différents outils proposés par les auteurs pour favoriser l'implication des ménages. (3pts)
6. Que pensez-vous de l'approche basée sur la consommation et les modes de vie proposée par les auteurs ? (5pts)

Respect des consignes : 1 pt


Qualité du français : 1 pt

---

Vos documents doivent être déposés (Formats Words et PDF) au plus tard, le 30 janvier à 23:59. Maximum 2 pages. N'oubliez pas de mentionner toutes les sources que vous utiliserez. Vous pouvez mettre la bibliographie sur une troisième page.

---

Je vous conseille de lire attentivement les règles de l'université concernant l'utilisation de sources bibliographiques dans vos documents. [https://www.bibl.ulaval.ca/fichiers\\_site/portails/administration/rediger\\_bibliographie.pdf](https://www.bibl.ulaval.ca/fichiers_site/portails/administration/rediger_bibliographie.pdf)

Fichiers à consulter :  [Consommation\\_modes\\_de\\_vie\\_une\\_autre\\_perspective.pdf](#) (1,22 Mo, déposé le 17 janv. 2022)

## SUIVI DE L'ACTUALITÉ

Titre du forum : [SUIVI DE L'ACTUALITÉ](#)  
Période de contribution : Du 10 janv. 2022 à 08h00 au 20 févr. 2022 à 23h59  
Mode de travail : Individuel  
Pondération : 10 %  
Directives de l'évaluation :

--	--



Pendant la période du 10 janvier au 20 février 2022 vous devez rapporter, sur le forum de discussion dédié à cette activité, une nouvelle de l'actualité qui traite de l'une des thématiques du cours (aspects économique de l'atténuation des changements climatiques et géopolitique sur le climat). La nouvelle en question peut être issue autant d'une revue scientifique, de journaux, d'une revue de vulgarisation ou d'un rapport scientifique. Vous devez commenter la nouvelle et susciter la participation sur le forum de discussion grâce à votre commentaire. Votre commentaire ne doit pas dépasser 500 mots. La nouvelle de l'actualité retenue doit être parue en 2021.

Par ailleurs, vous devez aussi répondre à une des nouvelles de l'actualité rédigées par un ou une de vos collègues. Votre réponse ne doit pas dépasser 500 mots.

Critères d'évaluation pour la nouvelle issue de l'actualité :

- Originalité de la nouvelle (suscite échanges et commentaires...) (3 pts)
- Originalité du traitement (qualité des argumentations 1 pt)
- Qualité de la rédaction (1 pt)

Critères d'évaluation pour la réponse à une nouvelle de l'actualité rédigée par un ou une collègue :

- Respect des règles éthiques et de conduite (ex. respect de l'opinion d'un tiers) (3 pts)
- Profondeur du commentaire (complément ou contre-avis) (1 pt)
- Qualité de la rédaction (1 pt)

## EXAMEN 1

Date : Du 14 févr. 2022 à 08h00 au 20 févr. 2022 à 23h59

Mode de travail : Individuel

Pondération : 20 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

Cet examen portera sur la matière des modules 1 à 5. L'examen sera composé de quelques questions à développement. Il sera administré à distance. Les questions de l'examen seront déposées sur la page d'accueil du cours le lundi 14 février 2022 à 8h00. Vos réponses aux questions devront être déposées (en format doc. ou docx. et PDF) dans la boîte de dépôt prévue à cet effet dans la section *Évaluation et résultats*, au plus tard le dimanche 20 février 2022 à 23h59.

Matériel autorisé : Toutes documentations pertinentes.

## RAPPORTS POUR DÉCIDEURS

Date de remise : 3 avr. 2022 à 23h59

Mode de travail : En équipe

Pondération : 40 %

Critères de correction :

Critère	Notation
Sujet (question sectorielle) suffisamment précis?	5
Est-ce que le contexte général est bien exposé, comprend-on aisément la pertinence du sujet?	10
L'importance de la mise en oeuvre de mesures d'atténuation est-elle justifiée pour le secteur choisi ?	10
Les mesures d'atténuation déjà mises en place sont-elles présentées ?	5
Les mesures d'atténuation appropriées pour réduire les émissions de ce secteur sont-elles proposées et leurs implications (économiques et/ou politiques décrites) ?	10
Les références sont-elles pertinentes et suffisamment nombreuses?	20

Le document présente-t-il de la rigueur scientifique et un effort de concision tout en conservant une clarté dans les propos (un décideur ne comprendra pas un langage trop technique)?	10
Qualité du français en général	15
Bonne utilisation des figures et tableaux	10
Respect de la longueur et des consignes	5

Remise de l'évaluation :

[Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

Il est recommandé de faire valider le sujet du rapport scientifique

Mise en situation :

Vous êtes une boîte de consultants sélectionnée par un décideur, vous êtes chargée d'écrire un rapport. Le rapport doit traiter de l'atténuation des changements climatiques dans un pays / région (excluant le Québec) / ville / communauté / peuple / entreprise de votre choix. Le décideur peut être un élu ou un responsable d'entreprise, à qui vous devez soumettre le rapport afin qu'il puisse avoir les dernières tendances concernant les émissions de gaz à effet de serre et une vision globale sur les mesures d'atténuation existantes ou pouvant être mises en œuvre.

Vous devrez choisir un secteur ou un sous-secteur important pour le pays / région (excluant le Québec) / ville / communauté / peuple / entreprise choisi. Vous devrez : décrire le contexte du pays/région/ville/communauté /peuple/entreprise, expliquer pourquoi il est important d'y mettre en œuvre des mesures d'atténuation (même si c'est une "obligation" dans le cadre de la mise en oeuvre de l'accord, en quoi il est important pour le lieu ou l'entreprise choisi, d'atténuer les émissions de GES dans le secteur choisi), proposer des mesures d'atténuation et faire ressortir les impacts de ces actions d'atténuation en termes d'implication économique et/ou politique pour le pays/région/ville/communauté/peuple/entreprise choisi.

Vous pouvez vous inspirer des secteurs décrits dans les différents modules ou choisir tout autre secteur pertinent.

Livrable : Le rapport doit avoir au plus 12 pages (incluant les figures et tableaux excluant la bibliographie) et compter au moins 3000 mots. Vous devez analyser au moins 15 références pertinentes dans votre rapport scientifique (dont 5 doivent être issues de revues scientifiques évaluées par les pairs - *peers review* \* clairement identifiés dans la bibliographie).

Un rapport scientifique pour décideurs se doit de rapporter l'état de la situation avec beaucoup de rigueur scientifique tout en demeurant accessible (clair, concis, mais précis) dans les propos. Pour ce qui est de la structure du document, vous avez carte blanche, mais il faut vous assurer de bien présenter le contexte général et les motivations de votre choix (ex. pourquoi cette question sectorielle est-elle prioritaire pour ce pays/région /ville/communauté/peuple/entreprise ?). L'importance des mesures d'atténuation pour le pays/région/ville /communauté/peuple/entreprise doit aussi être bien décrite.

Par ailleurs, on vous demande de faire le portrait des mesures d'atténuation déjà mises en place et à mettre en place pour contribuer à limiter la hausse de la température terrestre. Vous devez décrire ce qu'impliquerait la mise en œuvre des mesures d'atténuation pour le pays/région/ville/communauté/peuple/entreprise, en termes d'impact économique et/ou politique. Finalement, on vous recommande une mise en page sobre et professionnelle. Le document doit être déposé dans la boîte de dépôt prévu à cet effet au plus tard le 11 avril 2021 en format « .doc » ou « .docx » et PDF. Le fichier ne doit pas dépasser 50 Mo.

Mises en garde : Attention de ne pas choisir un sujet trop large et donc avec un contenu trop superficiel! Il faut opter pour un ton convaincant afin que les élus décident de poser un geste suite à la lecture de votre rapport. Vous pouvez retenir l'approche ÉPIC pour : Éveiller l'intérêt, Présenter le problème, Informer des solutions et Convaincre à l'action, mais attention tout cela doit avoir des appuis scientifiques solides! Évitez de mettre trop de citations dans le rapport (reformulez le plus possible) et pas de citations en anglais (traduction libre). Je vous conseille de lire le paragraphe sur le plagiat dans le menu «description du cours».

Critères d'évaluation

- Sujet (question sectorielle) suffisamment précis? (5 points)
- Est-ce que le contexte général est bien exposé, comprend-on aisément la pertinence du sujet? (10 points)
- L'importance de la mise en oeuvre de mesures d'atténuation est-elle justifiée pour le secteur choisi ? (10 points)
- Les mesures d'atténuation déjà mises en place sont-elles présentées ? (5 points)

- Les mesures d'atténuation appropriées pour réduire les émissions de ce secteur sont-elles proposées et leurs implications (économiques et/ou politiques décrites) ? (10 points)
- Les références sont-elles pertinentes et suffisamment nombreuses? (20 points dont 10 pour les 5 articles issus de revues évaluées par les pairs et 10 points pour les autres références)
- Le document présente-t-il de la rigueur scientifique et un effort de concision tout en conservant une clarté dans les propos (un décideur ne comprendra pas un langage trop technique)? (10 points)
- Qualité du français en général? (15 points)
- Bonne utilisation des figures et tableaux? (10 points)
- Respect de la longueur et des consignes ? (5 points)

\*Les articles publiés dans des revues scientifiques révisés par les pairs : un comité d'examen composé de professionnels du même domaine est mis sur pied pour vérifier l'exactitude scientifique des documents soumis à certaines revues. Le comité est formé de chercheurs jugés comme étant des experts internationaux dans le domaine couvert par la revue, et recrutés de manière ponctuelle pour les besoins spécifiques de certains articles. Le travail du comité vient compléter celui du comité éditorial.

## EXAMEN 2

Date : Du 4 avr. 2022 à 08h00 au 10 avr. 2022 à 23h59

Mode de travail : Individuel

Pondération : 20 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

Cet examen portera sur la matière des modules 6 à 10. L'examen sera composé de quelques questions à développement. Il sera administré à distance. Les questions de l'examen seront déposées sur la page d'accueil du cours le lundi 4 avril 2022 à 8h00. Vos réponses aux questions devront être déposées (en format doc. ou docx. et PDF) dans la boîte de dépôt prévue à cet effet dans la section Évaluation et résultats, au plus tard le dimanche 10 avril 2022 à 23h59.

Matériel autorisé : Toutes documentations pertinentes

## Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
E	0	68,49

## Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 23 à 46 dudit Règlement, à :

<http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire> 

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

1. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
2. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
3. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
4. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
5. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, [https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire\\_general/Reglements/Reglement\\_des\\_etudes.pdf](https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/Reglement_des_etudes.pdf). Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

## Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Évaluation de la qualité du français

La Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique se réfère à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#) ainsi qu'aux [dispositions relatives à son application](#).

De plus, la Faculté recommande aux enseignants d'attribuer une pénalité allant jusqu'à concurrence de 15 % de la note totale de tout examen, rapport, travail long ou tout autre document évalué, à la correction orthographique et grammaticale.

Une plus grande tolérance est accordée lors de la correction des travaux et des examens des étudiants non francophones.

Au besoin, profitez des services d'amélioration de la qualité du français à votre disposition sur le campus :

- [Ateliers gratuits d'aide à la rédaction](#) offerts par la Bibliothèque
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts en classe par l'École des langues
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts à distance par l'École des langues

Retard et présentation des travaux

Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

## Évaluation de l'enseignement

En conformité avec la [Politique de valorisation de l'enseignement et Dispositions relatives à l'évaluation de l'enseignement à l'Université Laval](#), il est possible que le cours que vous suivez soit évalué. Si tel est le cas, vous recevrez une invitation à remplir un questionnaire d'appréciation en ligne [ou transmis par la poste selon le cas]. Votre opinion est très importante car elle permettra d'améliorer la qualité de ce cours. Nous comptons donc grandement sur votre collaboration.

## Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- Convocation par une cour de justice durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- Mortalité d'un proche avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.
- Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.
- Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens ou à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) n'est acceptable.

- Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.
- L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

## Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible. Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) afin que celles-ci puissent être mises en place. Il est à noter que l'activation doit s'effectuer au cours des deux premières semaines de cours.

## FAQ

1. Quelle conséquence entraîne le retard dans le dépôt d'une évaluation ? : une pénalité de 10% par jour de retard, pour tout retard non justifié.
2. Quand est-il nécessaire de citer une source ? : lorsque vous utilisez une idée d'un auteur, vous êtes tenus de citer ce dernier. Par ailleurs, dans une évaluation, un exemple, un chiffre, une définition etc. qui n'est pas de vous, doit être référencée. Cela s'applique à toutes les évaluations. Vous devez également citer les modules de ce cours ou de tout autre cours lorsque vous en utilisez les idées. Consultez également les règles en matière de plagiat.
3. Qui sont les auteurs des modules de ce cours ? : Les auteurs des modules de cours sont indiqués sur la page de garde juste à côté du copyright (©).
4. Y a-t-il un modèle à suivre pour la liste bibliographique ? : référez-vous aux règles en matières de citation de l'Université Laval. Toutes références bibliographiques doit comporter les éléments suivants : nom des auteurs, dates, titre de la publication, collections et nombre de page. Pour un article, il faut également le volume et le numéro.
5. Les citations sont-elles permises dans un document rendu pour une évaluation ? : il faut limiter le plus possible les citations et donc les reformuler. Les citations en anglais doivent être traduites dans la mesure du possible.
6. Police et interligne pour les documentsendus : Times New roman 12pts ou Arial 10pt. Interligne 1,5.
7. Y aura-t-il une note pour l'évaluation des capsules narrées par les pairs ? : non, cet exercice vous permet d'évaluer simplement les travaux de vos collègues.

## Gestion des délais

Pour les évaluations, une pénalité de 10 % par jour de retard au-delà de la date prévue est appliquée. Après une semaine de retard, votre travail sera refusé.

## Matériel didactique

---

### Matériel obligatoire

Tout le matériel didactique obligatoire se trouve dans la section "Contenu et activités".

### Site web de cours

Cette sous-section n'a pas encore été complétée par votre enseignant.

## Médiagraphie et annexes

---

### Bibliographie

Voir section "Contenu et activités".